

VERS UNE MEILLEURE COMBINAISON DANS LA RÉPARTITION DES RISQUES

Les entreprises privées qui réalisent des infrastructures participant à des missions de service public sont confrontées à des contraintes complexes, notamment pour la structuration, avec les autorités administratives responsables, de projets bancables. Maître **Marie Bouvet-Guiramand (H.02)** de la ligne de métiers Projets (Finance & Infrastructures) de **Gide** fait le lien entre eux.



BIO EXPRESS Marie Bouvet-Guiramand (H.02), également diplômée de l'Université de Paris II – Panthéon Assas (Magistère en droit des affaires et DJCE), a rejoint le cabinet en 2002. Spécialisée en financement de projet, elle conseille tous les acteurs des projets d'infrastructures et d'équipements publics : sponsors (investisseurs ou industriels), prêteurs ou administrations organisatrices. Elle intervient également dans les opérations de cession/acquisition de sociétés de projet ou groupes industriels et de refinancement des actifs.

Vous êtes spécialisée en financement de projet. Quels en sont les enjeux récurrents ?

Les enjeux récurrents sont le partage des risques et la durée. Chacun des projets d'infrastructure sur lesquels j'interviens est par nature complexe, et nécessite le recours aux expertises de divers acteurs et donc de s'assurer que chaque risque est porté par l'acteur le mieux à même de le faire. Mon rôle en tant qu'avocate est d'aider mes clients à chercher la meilleure combinaison dans la répartition de ces risques, afin que le projet puisse être mis en œuvre et viable sur le long cours. Car l'autre enjeu des financements de projet est leur durée : les actifs en question sont de très long terme, et les investissements qu'ils représentent sont amortis sur des durées de 20 à 50 ans. Il faut structurer le projet pour rendre acceptable par chacun la prise de risque sur une très longue durée.

Comment répondez-vous donc à ces diverses problématiques ?

La multiplicité des expertises des avocats du cabinet est un atout : nous sommes le seul cabinet français de dimension internationale à pouvoir offrir à nos clients une palette de compétences juridiques aussi étendue. Notre équipe basée à Paris intervient beaucoup en France sur les concessions, PPP et privatisations, mais aussi dans toute l'Afrique, en Europe de l'Est, Asie Centrale, Moyen-Orient, et en Amérique du Sud. Dans les pays où le cabinet n'a pas de bureau, nous travaillons avec un réseau de correspondants de très bon niveau.

Par ailleurs, nous avons une approche très "deal maker" des projets : nous cherchons systématiquement, en étant créatifs et sans idées préconçues, les options et innovations nécessaires pour trouver un accord sur la durée

entre les parties. Nous intervenons ainsi très régulièrement sur des projets pilotes et sur les réglementations permettant la mise en place de concessions ou PPP.

Comment les accompagnez-vous vos clients durant ces projets ?

J'accompagne régulièrement des groupements formés par des sponsors aux intérêts communs, mais aux approches différentes. Je cherche dans un premier temps à bien comprendre les optiques de chacun afin de construire des solutions qui répondent à toutes les problématiques. Lorsque j'interviens en tant que conseil d'autorités publiques ou de financeurs, la multiplicité d'intervenants d'un même côté de la table est aussi un élément de départ à prendre en compte dans la structuration du dossier. Ensuite, s'y ajoute l'analyse des intérêts des autres parties prenantes et des équilibres contractuels à mettre en place.

J'intègre aussi à la négociation les éléments spécifiques de chaque projet (par exemple, les contraintes locales en termes de contrôle des changes et de conversion des revenus, les impératifs de maintien de l'activité en période de travaux, la recherche de solutions alternatives en cas de panne d'un équipement vital, etc.), en élaborant des options innovantes. ●

GIDE EN BREF

Gide est le premier cabinet d'avocats international d'origine française. Il compte 15 bureaux dans le monde et 600 avocats de 35 nationalités, reconnus parmi les meilleurs spécialistes de chacune des branches du droit des affaires. Dans chacun de ses bureaux en Europe, Afrique, Asie et Amérique du Nord, Gide met au service de ses clients sa parfaite connaissance des marchés locaux, son expertise régionale et les ressources d'un cabinet international.